

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Retrouvez cet avis

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2019

IMPÔT SUR LES REVENUS de l'année 2018

> CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES SIP MOUTIERS SAID MOUTIERS 71 RUE DE GASCOGNE. 73604 MOUTIERS CEDEX





sur impots.gouv.fr Pour vos démarches, pas besoin d'original: il suffit de fournir une photocopie, vérifiable sur impots.gouv.fr/verifavis

> M AMIRAT MARC OU MME AMIRAT YOSITA LES COTES APT 26 COTE DES LANCHES 73320 TIGNES

Vos références

Pour accéder à votre espace particulier

Numéro fiscal:

Déclarant 1 (C):

02 74 466 187 422

Déclarant 2 (C):

30 21 579 703 422

N° d'accès en ligne :

voir votre déclaration

Revenu fiscal de référence :

26 814

Référence de l'avis :

19 73 A167722 75

Adresse d'imposition au 01/01/2019 :

LES COTES APT 26 COTE DES LANCHES

73320 TIGNES

Numéro FIP:

730 09 49 7841837789 3

Numéro de rôle :

011

Date d'établissement :

11/07/2019

MONTANT DE VOTRE IMPÔT

Votre situation

0 €

Vos démarches

⇒ Sur impots.gouv.fr :

Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, gérer votre prélèvement à la source, payer, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

⇒ Par courriel :

Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots gouv.fr

⇒ Par téléphone :

Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source : 0 809 401 401 *

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H

Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).

⇒ Sur place:

Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »):

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

 Sur le paiement de votre impôt : TRES. BOURG-SAINT-MAURICE

351 RTE DE MONTRIGON BP 95 73702 BOURG ST MAURICE CEDEX

Tél: 04 79 07 14 07

· Sur le montant de votre impôt :

SIP MOUTIERS SAID MOUTIERS 71 RUE DE GASCOGNE.

73604 MOUTIERS CEDEX 730

Tél: 04 79 22 84 55

(service gratuit + coût de l'appel)

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2021 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le détai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce détai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3* année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification. Pour les revenus de l'année 2018, le droit de reprise de l'administration fiscale s'exerce jusqu'à la fin de la 4* année qui suit celle au titre de laquelle l'imposition est due soit le 31 décembre 2022 (II de l'article 60 de la loi de finances n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 pour 2017).

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal. Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

M AMIRAT MARC AVIS D'IMPÔT 2019				– Vos références —		N° fiscal : 02 74 466 187 422 C Feuillet n° : 2/2				
						Impôt s	ur les r	evenus	s de l'anné	e 201
			B BXCLUSIVB	RÉSIDENCE ALTERNÉE		_				_
SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT BNFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNE RECUEILLI HANDICAP	ES DE PARTS	
M		3							4,00	
>> Suite de v	otre avis			1	1		1	1		
e foyer, rendez-vous sur impots.gouv.fr des taux individualisés seront alors les suivants : l'aux individualisé pour le déclarant 1 l'aux individualisé pour le déclarant 2 dette option ne modifie pas le montant otal prélevé à la source pour le foyer						0,00%		0,00%		
				- 1						
				- 1						
				1				-		
				1	1			1		